



Toute l'Info Europe en Guyane

LANCEMENT DU PSN* FEADER 23-27

3 DISPOSITIFS AGRICOLES POUR LANCER LE PROGRAMME

* PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL



Le nouveau programme FEADER Guyane 23-27 est prêt. Il vient remplacer le PDRG 2014-2022 et s'inscrit dans sa continuité d'aide en faveur du développement rural, de l'agriculture et de la forêt.

3 dispositifs sont lancés pour ce début de programmation :

- Dispositif 73.01 - Modernisation des exploitations agricoles
- Dispositif 73.17 - Investissements agricoles productifs (on farm) dédiés aux Jeunes Agriculteurs
- Dispositif 75.01 - Dotation pour les Jeunes Agriculteurs (DJA)

Dispositif 73.01 - Modernisation des exploitations agricoles (FEADER 8 600 000 €)

Actions financées :

- Les investissements matériels et immatériels visant l'amélioration de la performance économique et énergétique des exploitations agricoles
- Les investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles au sein des exploitations agricoles
- Les investissements matériels et immatériels liés à la gestion et l'aménagement du foncier agricole à titre individuel

Bénéficiaires éligibles : les agriculteurs et les groupements

d'agriculteurs, ainsi que toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui contribue de façon directe ou indirecte à la production de produits agricoles (au sens de l'annexe 1 du TFUE)

Conditions d'éligibilité : présenter un Plan d'Entreprise sur 4 ans ou 5 ans, disposer d'un titre foncier ou au minimum d'un avis favorable du propriétaire pour l'obtention d'un terrain au moment du dépôt de la demande d'aide, etc.

Dispositif 73.17- Investissements agricoles productifs (on farm) dédiés aux Jeunes Agriculteurs (FEADER 3 300 000 €)

Actions financées :

- Les investissements matériels et immatériels visant l'amélioration de la performance économique au sein des exploitations agricoles
- Les investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles au sein des exploitations agricoles
- Les investissements matériels et immatériels liés à la gestion et l'aménagement du foncier agricole à titre individuel.

Bénéficiaires éligibles : les personnes physiques répondant à la définition du « jeune agriculteur », notamment la li-

mite d'âge maximale afin d'être reconnu jeune agriculteur est fixée à 40 ans, c'est-à-dire jusqu'à la veille de sa 41^{ème} année, à la date de la demande.

Conditions d'éligibilité spécifiques : bénéficiaire de la DJA, avoir soldé ses potentielles précédentes demandes d'aide sur ce dispositif, etc.

Dispositif 75.01- Dotation pour les Jeunes Agriculteurs (DJA) FEADER 1 976 029 €

Actions financées : Les aides sont attribuées sous formes de subventions qui consistent en des dotations en capital nécessaire au démarrage à l'installation (investissements, ingénierie, etc.).

Bénéficiaires éligibles : les personnes physiques répondant à la définition du « jeune agriculteur », notamment la limite d'âge maximale afin d'être reconnu jeune agriculteur est fixée à 40 ans, c'est-à-dire jusqu'à la veille de sa 41^{ème} année, à la date de la demande.

Conditions d'éligibilité : Similaires à celles de 2014-2022. Par exemple : Justifier au dépôt de la demande d'aide de la capacité professionnelle agricole (CPA), Présenter un plan d'entreprise (PE), Respecter le seuil plafond fixé pour l'accès aux aides à l'installation fixé à une taille économique de

l'exploitation inférieure ou égale à 250 000 euros de potentiel de PBS par associé exploitant, etc.

Les modalités de dépôt des projets sont les suivantes : soit en continu, soit par appel à projets selon les sujets.



Il n'y a plus de dépôt papier désormais. Toutes les demandes se font en ligne via l'application Europac.

Appels A Projets Tourisme et Recherche

Bientôt la fin du dépôt !!!

Dès début 2024, ce sont les premières dates limites de dépôt des AAP tourisme et recherche.

En effet, l'appel à projets **Hébergement touristique** ayant pour objectif de créer, d'adapter et de moderniser l'offre d'hébergement touristique du territoire s'achève le **16 janvier 2024**.

L'Appel à Projets **Recherche**, qui a rassemblé plus d'une cinquantaine de porteurs lors de la session d'informations, s'achève pour sa part le **8 février 2024**.

Il vise à encourager la structuration des plateformes scientifiques et technologiques mais également à financer les programmes de R&D permettant l'identification, la facilitation, la valorisation et la sécurisation des connaissances relatives au territoire. Le taux de cofinancement FEDER maximum pour cet AAP est de 70%.

Ne tardez plus et finalisez vos projets afin de les déposer dans les temps impartis !



Clôture programmation 2014-2020 : dernière ligne droite !



Ça y est, on y est !!!!! La fin de la programmation 2014-2020 est là. Les équipes du Pôle Affaires Européennes s'activent à finaliser l'instruction des demandes de paiement. Les bénéficiaires doivent s'assurer du respect des obligations de communication et des indicateurs, sans oublier de tenir compte des délais. La date d'éligibilité des factures est fixée au 31 décembre 2023 !!!!!

FEADER : Focus sur le dispositif formation

Pour cette nouvelle programmation 23-27, la mesure 1 du PDRG FEADER devient le dispositif 78.01 du volet régional du Plan Stratégique National (PSN).

Néanmoins les actions financées restent les mêmes :

- Formation professionnelle spécifique agricole, agro-alimentaire et forestière
- Information et diffusion de connaissances et de pratiques agricoles, agro-alimentaires et forestières, notamment sous la forme : d'expositions, de réunions, de présentations ou de documents, d'actions de démonstration, de séances de travaux pratiques, etc.
- Conseil individuel ou collectif en agriculture en agro-alimentaire et en filière forêt-bois

Le taux d'aide publique reste fixé à 100%.

Les bénéficiaires eux ne changent pas :

- Organismes de formation professionnelle continue, organismes techniques et de développement agricole et forestier,
- Organismes coordinateurs d'action de conseil ou de diffusion de connaissances et informations,
- Collectivités et leurs groupements,
- Associations à but non lucratif ayant compétences dans les sujets traités, etc

Le dépôt des candidatures se fera par le biais d'Appels à Projet qui seront lancés au premier trimestre 2024 pour une durée de 3 ans. L'objectif est d'éviter une rupture entre les deux périodes de programmation.



Pour exemple, cette mesure a permis lors de la programmation précédente de financer :

- le programme d'actions d'information et de transfert de connaissances de techniques agricoles et agroalimentaires porté par le Groupement d'employeur pour le renforcement humain des OPA
- Ou encore la Maison familiale et Rurale de l'Est Guyanais avec un soutien pour un projet de Réunions de diffusion de connaissances des acteurs de l'agriculture familiale dans l'Est Guyanais
- et le dispositif d'accompagnement et de la montée en compétences des agrotransformateurs de l'Ouest Guyanais (à travers son pôle agro transformation également financé sur du FEADER).



INFO : Depuis le 1er janvier 2023, la CTG devient Autorité de Gestion Régionale (AGR) sur toutes les mesures hors surfaciques du PSN régional. Les mesures surfaciques restent gérées par la DEAAF.

Des afterwork, pourquoi ?

Dans le cadre du lancement de la nouvelle programmation 2021-2027, des afterwork sont proposés à l'attention du grand public. Ces rencontres informelles, contrairement aux réunions classiques ont pour objectif d'offrir un temps d'échange mais aussi de favoriser les rencontres entre les acteurs des différents secteurs d'activité en Guyane et le public, dans un cadre plus propice au partage et moins conventionnel.

Les afterwork débiteront le vendredi 15 décembre avec pour thématique, la «Nature et la biodiversité.» D'autres dates sont d'ores et déjà prévues pour le début d'année 2024 :

- le mardi 16 janvier 2024 à partir de 18h30 sur «L'innovation en matière de ressources naturelles»
- L'ouest n'est pas oublié. Un afterwork est également prévu le jeudi 25 janvier 2024 autour de la question des «différentes sources de financement à destination des porteurs de projet», à l'antenne de Saint-Laurent du Maroni.



AMI COMMUNICATION

L'EUROPE AU PLUS PRÈS DES GUYANAIS



Parallèlement au lancement des divers appels à projets, 2 Appels à Manifestation d'Intérêt communication ont été ouverts pour cette fin d'année.

Un AMI scolaire «L'Europe c'est nous» à destination des établissements scolaires guyanais. L'objectif de cet AMI : identifier, financer et accompagner des actions ayant un caractère européen sur l'année 2024. Il va permettre aux élèves et étudiants de Guyane de s'approprier la culture européenne à travers des événements qui seront mis en place sur le territoire. L'enveloppe prévue pour l'ensemble des actions de cet AMI est de 50 000€.

Le deuxième AMI «L'Europe s'invite au carnaval guyanais» s'adresse aux associations guyanaises. Il vise à identifier, financer et accompagner des actions durant la période du carnaval 2024. Il va permettre aux associations bénéficiaires de mieux s'approprier la culture européenne à travers un événement phare et populaire, le Carnaval. L'enveloppe prévue pour l'ensemble des actions de cet AMI est de 40 000€.

Le financement par subvention de chaque projet sera compris entre 2 000€ et 8 000€ maximum.

Les projets lauréats devront se dérouler dans le courant de l'année 2024.

INFOS UE



COP UAE 28

30 Nov - 12 Dec 2023

La 28^{ème} conférence sur les changements climatiques se déroule du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï aux Emirats arabes unis.

La Conférence des Parties (COP) réunit les représentants des 197 pays signataires de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Huit ans après la signature de l'Accord de Paris sur le climat où les pays se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, la COP28 doit achever les travaux du premier bilan mondial. Ce dernier se compose d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre par source, des efforts déployés par les pays pour les réduire ou encore des financements déployés pour la transition climatique. Il s'agit de tirer les enseignements des résultats atteints pour fixer un nouveau cap dans l'action climatique. Parmi les enjeux lors de cette rencontre, la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique, la finance climat et les pertes et préjudices.

De son côté, le Parlement européen a récemment appelé à mettre fin à toutes les subventions aux combustibles fossiles à l'échelle mondiale d'ici 2025.

UN CHIFFRE, UNE INFO

1592

C'est le nombre de porteurs de projets uniques reçus depuis le début de la programmation 2014-2020.

Il s'agit du bilan de toute la programmation. Ces porteurs ont été reçus en physique. La durée moyenne d'un entretien est de 45 minutes.

85% de ces porteurs de projets représentent des entreprises et 50% d'entre eux sollicitaient des aides pour de la création d'entreprises.

Les secteurs d'activité les plus demandés sont la filière touristique, la prestation de services, la micro-industrie et le transport.

Ces rendez vous sont rarement individuels. En moyenne, 2 à 5 personnes sont reçues pour un même projet lors de l'entretien. Durant la crise Covid (années 2020 et 2021), ce sont 308 porteurs qui ont été accompagnés dont 40% dans le cadre d'entretiens téléphoniques.

PUBLICATION : COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE
Pôle Affaires Européennes (PAE)

CONCEPTION - RÉDACTION : K. CLET

CRÉDITS PHOTOS : PAE

CONTACTS : Pôle Affaires Européennes - Collectivité Territoriale de Guyane
Carrefour de Suzini- 4179 route de Montabo 97300 Cayenne
georgia.larance@ctguyane.fr